



Nampont le 12 avril 2001 (source : <http://www.nampont-nempont.com>)

## ◆ Les étapes

Depuis juin 2019 > Phase 1 : Analyse du territoire et caractérisation des phénomènes naturels [Durée 6 mois]

24 septembre 2019 > Réunion publique d'information

Mars 2020 > Phase 2 : Analyse et caractérisation de l'aléa de référence [Durée 15 mois]

Juin 2021 > Phase 3 : Élaboration de la cartographie des aléas [Durée 5 mois]

Décembre 2021 > Décision de poursuivre sur un porter à connaissance ou sur un PPRI

## ◆ Contacts utiles pour en savoir plus, poser des questions et faire remonter des informations



Contact DDTM80 : [ddtm-resr-bpr@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-resr-bpr@somme.gouv.fr)

Contact DDTM62 : [ddtm-sde-risques@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:ddtm-sde-risques@pas-de-calais.gouv.fr)

Site internet des services de l'État dans la Somme : [www.somme.gouv.fr](http://www.somme.gouv.fr)

## ETUDE SUR LE RISQUE INONDATION DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHIE



Pas-en-Artois le 7 juin 2016 (source : SDIS62)

## ◆ Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque résulte de la rencontre entre un aléa (un phénomène naturel) et un enjeu (les personnes et les biens). Les phénomènes pris en compte pour l'étude sur le bassin versant de l'Authie portent sur les inondations par débordement de l'Authie et de ses affluents, par ruissellement et par remontée de nappe phréatique.



## ◆ Le périmètre de l'étude

### Les 81 communes de la Somme concernées

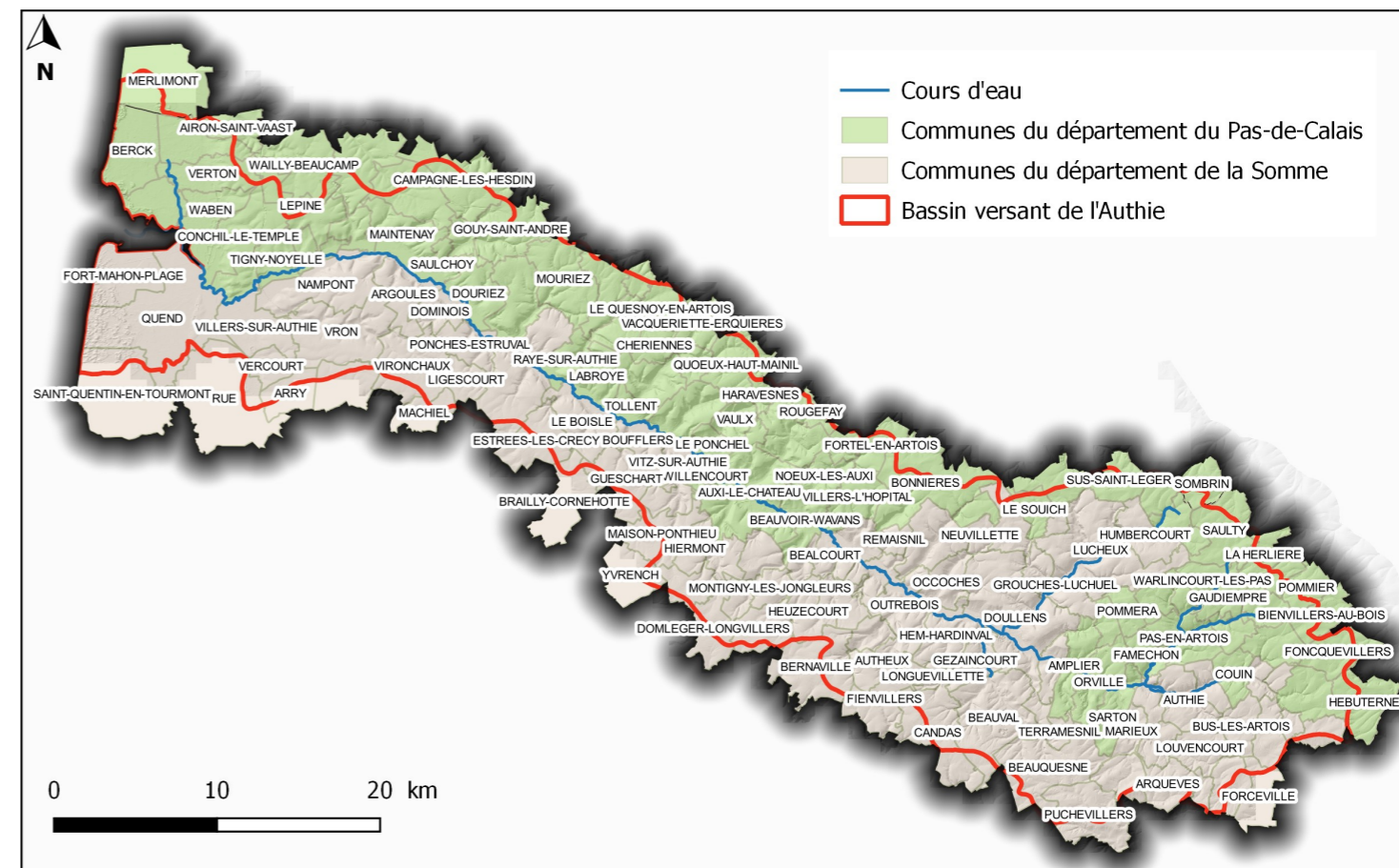
ACHEUX-EN-AMIENOIS  
 AGENVILLE  
 ARGOULES  
 ARQUEVES  
 ARRY  
 AUTHEUX  
 AUTHIE  
 AUTHIEULE  
 BARLY  
 BAYENCOURT  
 BEALCOURT  
 BEAUQUESNE  
 BEAUVAIL  
 BERNATRE  
 BERNAVILLE  
 BERTRANCOURT  
 BOISBERGUES  
 LE BOISLE  
 BOUFFLERS  
 BOUQUEMAISON  
 BRAILLY-CORNEHOTTE  
 BREVILLERS  
 BUS-LES-ARTOIS  
 CANDAS  
 COIGNEUX  
 COLINCAMPS  
 CONTEVILLE  
 COURCELLES-AU-BOIS  
 DOMINOIS  
 DOMLEGER-LONGVILLERS  
 DOMPIERRE-SUR-AUTHIE  
 DOULLENS  
 ESTREES-LES-CRECY  
 FIENVILLERS  
 FORCEVILLE  
 FORT-MAHON-PLAGE  
 FROHEN-SUR-AUTHIE  
 GEZAINCOURT  
 GROUCHES-LUCHUEL  
 GUESCHART  
 HEM-HARDINVAL  
 HEUZECOURT  
 HIERMONT  
 HUMBERCOURT  
 LEALVILLERS  
 LIGESCOURT  
 LONGUEVILLETTE  
 LOUVENCOURT  
 LUCHEUX  
 MACHIEL  
 MAISON-PONTHIEU  
 MAIZICOURT  
 MARIEUX  
 LE MEILLARD

MEZEROLLES  
 MONTIGNY-LES-JONGLEURS  
 NAMPONT  
 NEUILLY-LE-DIEN  
 NEUVILLETTE  
 OCCOCHES  
 OUTREBOIS  
 PONCHES-ESTRIVAL  
 PROUVILLE  
 PUCHEVILLERS  
 QUEND  
 RAINCHEVAL  
 REGNIERE-ECLUSE  
 REMAISNIL  
 RUE  
 SAINT-ACHEUL  
 SAINT-LEGER-LES-AUTHIE  
 SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT  
 TERRAMESNIL  
 THIEVRES  
 VAUCHELLES-LES-AUTHIE  
 VERCOURT  
 VILLERS-SUR-AUTHIE  
 VIRONCHAUX  
 VITZ-SUR-AUTHIE  
 VRON  
 YVRENCH

### Les 82 communes du Pas-de-Calais concernées

AIRON-SAINST-VAAST  
 AMPLIER  
 AUXI-LE-CHATEAU  
 BEAUVOIR-WAVANS  
 BERCK  
 BIENVILLERS-AU-BOIS  
 BOFFLES  
 BOISJEAN  
 BONNIERES  
 BREVILLERS  
 BUIRE-AU-BOIS  
 BUIRE-LE-SEC  
 CAMPAGNE-LES-HESDIN  
 CAPELLE-LES-HESDIN  
 CAUMONT  
 CHERIENNES  
 COLLINE-BEAUMONT  
 CONCHIL-LE-TEMPLE  
 COUIN  
 COULLEMONT  
 COUTURELLE  
 DOURIEZ  
 FAMECHON  
 FONCQUEVILLERS  
 FONTAINE-L'ETALON  
 FORTTEL-EN-ARTOIS  
 GAUDIEMPRE

GENNES-IVERGNY  
 GOUY-SAINT-ANDRE  
 GRINCOURT-LES-PAS  
 GROFFLIERS  
 GUIGNY  
 HALLOY  
 HARAVESNES  
 HEBUTERNE  
 HENU  
 HUMBERCAMPS  
 IVERGNY  
 LA HERLIERE  
 LABROYE  
 LE PONCHEL  
 LE QUESNOY-EN-ARTOIS  
 LE SOUICH  
 LEPINE  
 MAINTENAY  
 MERLIMONT  
 MONDICOURT  
 MOURIEZ  
 NEMPONT-SAINST-FIRMIN  
 NOEUX-LES-AUXI  
 ORVILLE  
 PAS-EN-ARTOIS  
 POMMERA  
 POMMIER  
 QUOEUX-HAUT-MAINIL  
 RANG-DU-FLIERS  
 RAYE-SUR-AUTHIE  
 REGNAUVILLE  
 ROUGEFAY  
 ROUSSENT  
 SAILLY-AU-BOIS  
 SAINT-AMAND  
 SAINT-REMY-AU-BOIS  
 SAMBRON  
 SARTON  
 SAULCHOY  
 SAULTY  
 SOUASTRE  
 SUS-SAINST-LEGER  
 THIEVRES  
 TIGNY-NOYELLE  
 TOLLENT  
 TORTEFONTAINE  
 VACQUERLETTE-ERQUIERES  
 VAULX  
 VERTON  
 VILLERS-L'HOPITAL  
 WABEN  
 WAILLY-BEAUCAMP  
 WARLINCOURT-LES-PAS  
 WARLUZEL  
 WILLENCOURT



## ◆ Les objectifs de l'étude

- ◆ Faire un **état des lieux** de l'exposition du territoire au risque inondation
- ◆ Définir le **fonctionnement hydraulique** du bassin versant
- ◆ Caractériser **les aléas** débordement, ruissellement et remontée de nappe
- ◆ Selon les résultats de l'étude, réaliser un **porter à connaissance** des aléas et/ou prescrire un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)

## ◆ Le porter à connaissance

Le porter à connaissance permet de prendre en compte les zones potentiellement soumises aux risques à la fois dans les projets d'aménagement, dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

## ◆ La portée du PPRI

Le PPRI vise à définir un ensemble de zones réglementées, exposées au risque d'inondation, à prendre en compte pour l'aménagement et l'urbanisme (permis de construire, usage des bâtiments en zone inondable, ...). Il va ainsi définir un certain nombre de règles à respecter pour les constructions nouvelles ou existantes. En revanche, **le PPRI n'est pas un programme de travaux** destiné à réduire l'ampleur des inondations. Le PPRI après approbation est une servitude d'utilité publique et s'impose à tous.